



FONCTION PUBLIQUE

GAGNER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Nouvelle étape dans la négociation égalité ;
Une réunion se tiendra à Bercy ce jour à 15h.

Nous le réaffirmons : Il y a urgence à prendre en compte **la nécessité de gagner l'égalité réelle et celle d'un projet de loi consacré pleinement à l'égalité dans la Fonction publique.** Pour cela, le temps du débat sur des propositions et des mesures est incontournable pour élaborer un projet ambitieux et sérieux.

La 3^{ème} version du projet d'accord adressée aux organisations syndicales dans le cadre de la négociation en cours ne peut pas être la version définitive.

En effet, de nombreux points essentiels ne sont toujours pas pris en compte.

Si des modifications sont à souligner, elles ne sont pour la plupart que des mesures de « bonnes intentions » sans véritables engagements concrets : pas d'engagements budgétaires, pas d'échéanciers précis pour atteindre les objectifs. Ou bien elles ne vont pas assez loin : les sanctions à hauteur de 1 % sont enfin prévues mais seulement sur l'obligation de moyens et non pas sur l'obligation de résultats.

Le ministère de la fonction publique refuse toujours notre proposition qui vise à rendre obligatoire pour les employeurs publics 2 points essentiels et indissociables : des plans d'action et la suppression des inégalités et écarts de rémunération au plus tard au 31 décembre 2021. Il refuse tout autant une enveloppe spécifique pour résorber ces écarts de rémunération ou rattraper des déroulés de carrières moindres.

Le ministère refuse aussi une meilleure rémunération du congé parental et propose comme alternative l'annualisation du temps partiel. La CGT affirme qu'il s'agit d'une fausse bonne idée et tout le moins un dévoiement du temps partiel qui n'a pas les mêmes fonctions que le congé parental.

La CGT réitère aussi sa revendication de renforcer les CHSCT pour la prévention des violences sexistes et sexuelles et la nécessité de prendre en compte les arrêts de travail consécutifs aux violences comme accident de service ou de travail.

La fonction publique ne peut pas, en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, refuser des mesures fortes pour enrayer ce fléau.

La CGT portera, une nouvelle fois, aujourd'hui lors de la réunion, ses propositions d'amendements pour un accord efficace et à la hauteur des enjeux.